

PROCEDURE D'INSCRIPTION

POUR LES CLASSES

« SPORT + »

Les classes « sport + » sont un dispositif proposé à l'ensemble des élèves des collèges Charles LE GOFFIC et Saint Joseph de Lannion.

1) Retirer l'ensemble du dossier des classes « sport + » :

- Office Municipal des Sports (O.M.S)

Service des sports

Téléphone : 02 96 37 94 85

11 Boulevard Louis Guilloux

06 40 55 40 26

22 300 Lannion

E-mail : renaud.berlivet@lannion.bzh

OU

- auprès de votre Club sportif

2) Prendre connaissance des conditions d'inscription et de fonctionnement.

3) Remplir les fiches d'inscription nommées « collègue » et « O.M.S ».

4) Prendre connaissance de la « charte classes sports + » et la signer.

5) Retour des fiches d'inscription pour **25 juin 2021 inclus**

- la fiche « collègue » est à déposer lors de l'inscription au collège.

- la fiche « O.M.S » **ET** la « charte » sont à déposer au service des sports (OMS)

deux possibilités :

1 - déposer au club qui transmettra les feuilles au service des sports (OMS)

OU

2 - envoyer directement au service des sports (OMS)

Service des sports (OMS)

Téléphone : 02 96 37 94 85

11 Boulevard Louis Guilloux

06 40 55 40 26

22 300 Lannion

E-mail : renaud.berlivet@ville-lannion.fr

Collège

Objectifs du dispositif « sport+ »

- permettre aux enfants inscrits dans les clubs sportifs **de se perfectionner** dans leur discipline en ayant des horaires aménagés au Collège.
- Equilibrer harmonieusement dans la semaine la pratique du sport, l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et le travail scolaire

Conditions d'inscription :

- Avoir au moins un an de pratique dans l'activité sportive choisie.
- Etre licencié en compétition en 2021-2022 **et s'engager sur l'année complète**
- Signer la charte «sport +»
- Etre inscrit dans un des 2 collèges de Lannion (Ch.Le Goffic et St-Joseph) Faire attention au choix des options
- Participer aux épreuves UNSS et UGSEL de la discipline pratiquée ainsi qu'au cross.

Fonctionnement

- Les élèves inscrits en classes « sport+ » sont libérés des collèges le Lundi après-midi de 14h30 à 16h30 pour se rendre à l'entraînement, sous la responsabilité de l'OMS et de leurs parents.
- Un service de bus est organisé par l'Office Municipal des Sports pour que les enfants se rendent sur leur lieu d'activité.
- les enfants sont pris en charge par un entraîneur, titulaire d'un Brevet d'Etat, durant la séance.
- L'élève s'engage pour l'ensemble de la période scolaire.
- Les entraînements ne pourront avoir lieu le lundi A.M que si un effectif minimum de 7 élèves dans la discipline est atteint

CLASSES « sport+ » LANNION

FICHE D'INSCRIPTION

à déposer au collège avant le 25 juin 2021 inclus

Mr , Mme :

Adresse :

.....

Tel :

Souhaitent que leur enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom du club sportif :

Et pratique la discipline sportive : depuis.....années.

Il sera licencié en club et s'engagera **en compétition** durant la saison 2021-2022

Fait à, le.....

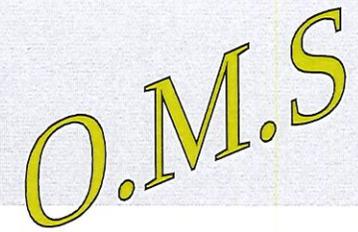
| | |
|--|--|
| CES C.Le Goffic <input type="checkbox"/> | Collège St-Joseph <input type="checkbox"/> |
| 6ème <input type="checkbox"/> 5ème <input type="checkbox"/> **4ème <input type="checkbox"/> **3ème <input type="checkbox"/> | 6ème <input type="checkbox"/> 5ème <input type="checkbox"/> **4ème <input type="checkbox"/> **3ème <input type="checkbox"/> |
| **Sauf option Football Cochez la case correspondante Classe intégrée à la rentrée scolaire | **Sauf option Football Cochez la case correspondante Classe intégrée à la rentrée scolaire |

L'inscription définitive au dispositif « sport + » sera validée par l'établissement scolaire après vérification de la compatibilité des options choisies par l'élève.

L'inscription définitive au dispositif « sport + » sera validée par l'établissement scolaire après vérification de la compatibilité des options choisies par l'élève.

Signature et cachet du Club

Signature des Parents



Objectifs du dispositif « sport+ »

- permettre aux enfants inscrits dans les clubs sportifs **de se perfectionner** dans leur discipline en ayant des horaires aménagés au Collège.
- Equilibrer harmonieusement dans la semaine la pratique du sport, l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et le travail scolaire

Conditions d'inscription :

- Avoir au moins un an de pratique dans l'activité sportive choisie.
- Etre licencié en compétition en 2021-2022 **et s'engager sur l'année complète**
- Signer la charte «sport +»
- Etre inscrit dans un des 2 collèges de Lannion (Ch.Le Goffic et St-Joseph) **Faire attention au choix des options**
- Participer aux épreuves UNSS et UGSEL de la discipline pratiquée ainsi qu'au cross.

Fonctionnement

- Les élèves inscrits en classes « sport+ » sont libérés des collèges le Lundi après-midi de 14h30 à 16h30 pour se rendre à l'entraînement, **sous la responsabilité de l'OMS et de leurs parents.**
- Un service de bus est organisé par l'Office Municipal des Sports pour que les enfants se rendent sur leur lieu d'activité.
- les enfants sont pris en charge par un entraîneur, titulaire d'un Brevet d'Etat, durant la séance.
- L'élève s'engage pour l'ensemble de la période scolaire.
- Les entraînements ne pourront avoir lieu le lundi A.M que si un **effectif minimum de 7 élèves** dans la discipline est atteint

L'inscription définitive au dispositif « sport + » sera validée par l'établissement scolaire après vérification de la compatibilité des options choisies par l'élève.

Signature et cachet du Club

CLASSES « sport+ » LANNION

FICHE D'INSCRIPTION au Service des sports

Cité administrative de Kermaria
11 bd Louis Guillou 22300 Lannion
avant le 25 juin 2021 inclus

Mr , Mme :
Adresse :
.....
Tel :

Souhaitent que leur enfant :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Nom du club sportif :
Et pratique la discipline sportive : depuis.....années.

Il sera licencié en club et s'engagera **en compétition** durant la saison 2021-2022

Fait à, le.....

Collège C.Le Goffic

6ème 5ème
**4ème **3ème

****Sauf option Football**
Cochez la case correspondante
Classe intégrée à la rentrée scolaire

Collège St-Joseph

6ème 5ème
**4ème **3ème

****Sauf option Football**
Cochez la case correspondante
Classe intégrée à la rentrée scolaire

L'inscription définitive au dispositif « sport + » sera validée par l'établissement scolaire après vérification de la compatibilité des options choisies par l'élève.

Signature des Parents

CHARTRE CLASSES « sport + »

Engagement de l'élève

Chaque élève doit être licencié à la fédération sportive de la discipline à laquelle il participe, s'engage à participer à tous les entraînements avec assiduité et ce, **durant toute la période scolaire**. De ce fait, l'élève est couvert par son affiliation fédérale lors des séances proposées dans le cadre de « sport+ ».

Chaque élève s'engage à participer dans sa discipline aux compétitions UNSS ou UGSEL. Il serait souhaitable de participer aux cross UNSS et UGSEL, ainsi qu'aux cross organisés par l'établissement scolaire.

Responsabilité des familles

L'établissement scolaire décline toute responsabilité dès lors que l'élève a quitté l'établissement pour se rendre à la séance sportive. En conséquence, la responsabilité des familles est engagée au cours du trajet (aller et retour) établissement - lieu de pratique.

Pendant le transport aller et retour, l'élève s'engage à respecter le règlement mis en place par le transporteur (organisateur du transport).

La famille s'engage à communiquer à l'éducateur un numéro de téléphone où elle peut être joignable pendant la durée de la séance.

Tél:

En cas d'absence prévue, la famille s'engage à prévenir l'éducateur du club et l'établissement scolaire.

En cas de non respect de cette charte, l'élève pourra être exclu de l'activité.

Devoir de l'éducateur

L'éducateur sportif mis à disposition par le club est responsable du groupe lors de la séance et s'engage :

- à faire respecter la charte.
- à signaler aux familles l'heure de début et de fin de la séance qu'il dirige et dont il est responsable (hors transport).
- à fournir un contact aux familles.
- à mettre à jour la feuille de présence.
- **en cas d'absence** : à prévenir les différents partenaires (établissements scolaires, service des sports de la ville de Lannion).
- **en cas d'absence non justifiée** : à prévenir la famille le jour-même et le communiquera également à l'établissement scolaire.

A Lannion le:

L'élève (nom, prénom)

Les parents: